

COMMUNE DE SAINT PRIVAT EN PERIGORD

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois le vingt-neuf mars à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des fêtes de Saint-Privat des Prés, sous la Présidence de Pascale ROUSSIE-NADAL, Maire.

Date de convocation du conseil : le 14 mars 2023

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Pascale ROUSSIE-NADAL, Denise RAGOT, Jean-Louis VESSIERE, Éric MONROUX, Maxime CLAIRAUD, Cyril CONDEMIN, Christine VAYSSE, Hélène PRADIER, Dominique RABOISSON, Alain LUCOT, Rémy CHAUSSADE, Joelle STRUFFERT, Marie-Christine MALBEC-ANDRIEUX, Pierre DE CUMOND.

Absents excusés : Fabienne PICHOT a donné pouvoir à Pascale ROUSSIE-NADAL, Joelle REYREL *n'a pas donné pouvoir*, Catherine CHARRIER a donné pouvoir à Rémy CHAUSSADE, Didier JACQUIN n'a pas donné pouvoir.

Secrétaire de Séance : Monsieur Dominique RABOISSON.

Monsieur Dominique RABOISSON a été désigné Secrétaire de séance (selon art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Invités (3) : Bruno ARCHAMBAULT DE VENCAY, Conseiller aux Décideur Locaux (CDL) ; Riad LATIOUI, Secrétaire de Mairie ; Philippe LUPRIS, Agent administratif comptable.

Date d'affichage de la convocation : 15 mars 2023.

Nombre de conseillers en exercice : 18 – Nombre de présents : 14 – Nombre de votants : 16

Madame le Maire procède à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal, constate que le quorum est atteint et valide la tenue de cette assemblée.

Ajout de trois points à l'ordre du jour

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter les trois points suivants à l'ordre du jour :

- Le renouvellement de la convention avec la Mission Locale Ribéracois Vallée de l'Isle. Il sera placé au point 14 de l'ordre du jour.
- La validation de la participation triennale de la commune aux transports scolaire. Il sera placé au point 15 de l'ordre du jour.
- Le bail commercial de la nouvelle boulangerie qui va démarrer au 1^{er} avril 2023. Il sera placé au point 16 de l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, l'ajout des trois points à l'ordre du jour (16 voix pour).

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le procès-verbal de la réunion du 06 janvier 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver, à l'unanimité (16 voix pour), le compte-rendu de la réunion du 06 janvier 2023.

ORDRE DU JOUR

01/ [Vote des comptes administratifs et comptes de gestion 2022 des budgets annexes et du budget principal – Affectation du résultat :](#)

02/ [Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023 :](#)

03/ [Amortissement – Subvention d'équipement du budget principal au budget logement.](#)

04/ [Vote des budgets primitifs 2023 :](#)

- 05/ Vote des subventions 2023 :
- 06/ Adoption du compte financier unique :
- 07/ Opération logements conventionnés rue du lavoir – validation du lots 6 plomberie électricité
- 08/ Création d'un poste administratif à 35 H
- 09/ Reprise de concession (Festalemps)
- 10/ Archivage : Mission complémentaire « anciennes archives communales » et mission d'archivage pour la nouvelle commune « Saint Privat en Périgord »
- 11/ Plan communal de sauvegarde – Engagement dans la réalisation d'un PCS pour risque incendie de forêt.
- 12/ Renouvellement de la convention SPA
- 13/ Renouvellement de la convention avec l'ATD
- 14/ Renouvellement de la convention avec la Mission Locale Ribéraçois Vallée de l'Isle
- 15/ Participation triennale de la commune aux transports scolaires
- 16/ Bail commercial de la nouvelle boulangerie

QUESTIONS DIVERSES :

- Point musée
- Point formation des élus « cimetière »
- Point Église de Festalemps

FINANCES

1/ Vote des comptes administratifs et comptes de gestion 2022 des budgets annexes et du budget principal – Affectation du résultat :

Madame le Maire, assistée du Conseiller au Décideur Locaux (CDL) de St Astier Mr Bruno ARCHAMBAULT DE VENCAY ont exposé aux membres du Conseil Municipal :

- Les comptes de gestion 2022 des budgets annexes et du budget principal
- Les comptes administratifs 2022 des budgets annexes et du budget principal
- L'affectation des résultats de 2022 des budgets annexes et du budget principal.

Les budgets annexes sont « Assainissement », « Logements conventionnés », « Photovoltaïque », et « Lotissement ».

Présentation et vote des comptes de gestion 2022 :

Monsieur DE VENCAY prend la parole et expose à l'ensemble des membres du Conseil Municipal le détail des comptes de gestion de chaque budget. Il précise qu'après vérification, **les comptes de la commune sont sains et relatent d'une bonne gestion**. Monsieur DE VENCAY présente l'ensemble des comptes de gestion des différents budgets et propose de les voter une fois tous exposés dans un souci d'organisation. A l'issue de cette présentation, le Conseil Municipal sera donc invité à se prononcer sur le vote des comptes de gestion.

Compte de gestion :

BUDGET ASSAINISSEMENT :

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 024027

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC RIBERAC

ETABLISSEMENT : ASST - ST PRIVAT EN PERIGORD

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

72001 - ASST - ST PRIVAT EN PERIGORD

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
ASST - ST PRIVAT EN PERIGORD					
Investissement	9 379,66		352,40		9 732,06
Fonctionnement	96 916,45		-5 450,33		91 466,12
Sous-Total	106 296,11		-5 097,93		101 198,18
TOTAL III	106 296,11		-5 097,93		101 198,18
TOTAL I + II + III	106 296,11		-5 097,93		101 198,18

BUDGET LOGEMENTS CONVENTIONNÉS :

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 024027

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC RIBERAC

ETABLISSEMENT : LOGEMENTS - ST PRIVAT EN PGD

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

72002 - LOGEMENTS - ST PRIVAT EN PGD

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
LOGEMENTS - ST PRIVAT EN PGD					
Investissement	105 156,84		-17 218,05		87 938,79
Fonctionnement	47 571,36		14 484,74		62 056,10
Sous-Total	152 728,20		-2 733,31		149 994,89
TOTAL II	152 728,20		-2 733,31		149 994,89
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	152 728,20		-2 733,31		149 994,89

BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE :

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 024027

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC RIBERAC

ETABLISSEMENT : PHOTOVOLTAÏQUE - ST PRIVAT EN

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

72004 - PHOTOVOLTAÏQUE - ST PRIVAT EN

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
PHOTOVOLTAÏQUE - ST PRIVAT EN					
Investissement	-5 190,30		-384,61		-5 574,91
Fonctionnement	26 405,85	5 190,30	4 117,11		25 332,66
Sous-Total	21 215,55	5 190,30	3 732,50		19 757,75
TOTAL III	21 215,55	5 190,30	3 732,50		19 757,75
TOTAL I + II + III	21 215,55	5 190,30	3 732,50		19 757,75

BUDGET LOTISSEMENT :

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 024027

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC RIBERAC

ETABLISSEMENT : LOT - ST PRIVAT EN PERIGORD

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

72003 - LOT - ST PRIVAT EN PERIGORD

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
LOT - ST PRIVAT EN PERIGORD					
Investissement	-21 901,73		81 073,41		59 171,68
Fonctionnement	0,09		-55 473,49		-55 473,40
Sous-Total	-21 901,64		25 599,92		3 698,28
TOTAL II	-21 901,64		25 599,92		3 698,28
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-21 901,64		25 599,92		3 698,28

BUDGET PRINCIPAL :

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 024027

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC RIBERAC

ETABLISSEMENT : ST PRIVAT EN PERIGORD

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

72000 - ST PRIVAT EN PERIGORD

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	62 168,24		271 321,50		333 489,74
Fonctionnement	1 137 977,91	556 731,76	352 127,47		933 373,62
TOTAL I	1 200 146,15	556 731,76	623 448,97		1 266 863,36
II - Budgets des services à caractère administratif					
72002-LOGEMENTS - ST PRIVAT EN PGD					
Investissement	105 156,84		-17 218,05		87 938,79
Fonctionnement	47 571,36		14 484,74		62 056,10
Sous-Total	152 728,20		-2 733,31		149 994,89
72003-LOT - ST PRIVAT EN PERIGORD					
Investissement	-21 901,73		81 073,41		59 171,68
Fonctionnement	0,09		-55 473,49		-55 473,40
Sous-Total	-21 901,64		25 599,92		3 698,28
TOTAL II	130 826,56		22 866,61		153 693,17
III - Budgets des services à					

Monsieur DE VENCAY explique que **les comptes de gestion sont bons et cohérents avec le fonctionnement de la collectivité**. Pour appuyer ces dires, il propose aux membres du Conseil Municipal les documents financiers issus de son logiciel qui **viennent corroborer la bonne gestion des comptes**.

Fiche n°1 : Les ratios de niveau

	montant en €	Montant en € par habitant pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
FONCTIONNEMENT					
Total des produits de fonctionnement = A	1 024 434	907	857	986	1 102
Produits de fonctionnement CAF	1 020 623	904	833	956	1 044
dont : Impôts locaux	321 930	285	327	401	461
Fiscalité reversée par les GFP	0	0	0	1	14
Autres impôts et taxes	97 943	87	67	87	48
Dotation globale de fonctionnement	470 930	417	286	224	216
Autres dotations et participations	27 681	25	39	97	146
dont : FCTVA	4 832	4	2	4	3
Produits des services et du domaine	69 412	61	43	60	75
Total des charges de fonctionnement = B	672 306	595	649	785	887
Charges de fonctionnement CAF	653 444	579	612	743	810
dont : Charges de personnel (montant net)	320 699	284	294	345	344
Achat et charges externes (montants nets)	188 006	167	191	249	272
Charges financières	10 589	9	10	8	15
Subventions versées	5 786	5	12	26	54
Contingents	44 222	39	46	55	55
Résultat comptable = A - B = R	352 127	312	208	201	215
Capacité d'autofinancement brute = CAF	367 178	325	221	213	234
INVESTISSEMENT					
Total des ressources d'investissement budgétaires=C	635 593	563	451	467	536
dont : Excédents de fonctionnement capitalisés	556 732	493	142	195	175
Dettes bancaires et assimilées (hors ICNE) (1)	0	0	81	69	85
Autres dettes à moyen / long terme	0	0	0	2	2
Subventions reçues	29 500	26	137	99	122
FCTVA	30 499	27	46	37	46
Autres fonds globalisés d'investissement	0	0	6	5	14
dont : Taxe d'aménagement	0	0	6	5	14
Amortissements	15 051	13	20	14	20
Provisions	0	0	0	0	0
Total des emplois d'investissement budgétaires=D	364 272	323	380	470	526
dont : Dépenses d'équipement	315 799	280	285	389	419
Remboursement de dettes bancaires et assimilées (1)	44 677	40	82	61	80
Remboursements des autres dettes à moyen / long terme	0	0	0	2	2
Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0
Charges à répartir	0	0	0	0	0
Immobilisations affectées	0	0	0	0	0
Besoin de financement résiduel = D - C	-271 322	-240	-70	3	-9
+ Solde des opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0
Besoin de financement de la section d'investissement	-271 322	-240	-70	3	-9
Résultat d'ensemble	623 449	552	278	198	224
DETTE					
Encours total de la dette au 31 décembre	295 922	262	567	407	667
dont encours des dettes bancaires et assimilées	293 723	260	565	399	656
Encours des dettes bancaires et assimilées retraité du solde du compte 441.21	293 723	260	565	399	653
Annuités des dettes bancaires et assimilées (1)	55 266	49	92	68	94
Avances du Trésor (solde au 31/12)	0	0	0	0	0
FONDS DE ROULEMENT en fin d'exercice	1 266 863	1 122	661	792	831

La fiche n°1 concerne l'exécution des opérations budgétaires de l'exercice. Certains éléments constituant les produits et les charges de fonctionnement sont isolés.

La différence entre produits et charges de fonctionnement donne le résultat comptable.

La différence entre les produits et les charges réels de fonctionnement donne la capacité d'autofinancement brute.

Le cadre, intitulé "INVESTISSEMENT ", présente les principales composantes budgétaires de la section d'investissement. À ce niveau, est calculé le besoin de financement résiduel de la collectivité. S'y ajoute le besoin dégagé par les opérations pour compte de tiers.

Le rapprochement entre le résultat comptable de la section de fonctionnement et le besoin de financement de la section d'investissement donne le résultat d'ensemble de l'exercice.

Au bas de cette première fiche sont indiqués divers éléments relatifs à la dette (notamment, l'encours total de la dette au 31 décembre et l'annuité des dettes bancaires et assimilées), ainsi que le fonds de roulement à la clôture de l'exercice.

Fiche n°2 : Les ratios de structure

	montant en €	Montant en € par habitant pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
COMPOSANTES DE L'AUTOFINANCEMENT					
Excédent Brut de Fonctionnement = EBF	377 767	335	224	212	244
Résultat comptable = A - B = R	352 127	312	208	201	215
Produits de fonctionnement CAF	1 020 623	904	833	956	1 044
Charges de fonctionnement CAF	653 444	579	612	743	810
Capacité d'autofinancement brute = CAF	367 178	325	221	213	234
Produits de cessions d'immobilisations	16	0	13	23	45
CAF nette de remboursements de dettes bancaires et assimilées (1)	322 501	286	139	152	155
CAF nette de remboursements réels de dettes bancaires et assimilées (2)	322 501	286	139	152	155

	Catégorie démographique			
	Commune	Département	Région	National
POURCENTAGE DANS LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT CAF				
Impôts locaux	31,54 %	39,28 %	41,97 %	44,17 %
Dotations et participations reçues	48,85 %	39,10 %	33,56 %	34,65 %
dont Dotation Globale de Fonctionnement	48,14 %	34,39 %	23,42 %	20,86 %
POURCENTAGE DANS LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT CAF				
dont: Achats et charges externes (montant net)	28,77 %	31,24 %	33,56 %	33,53 %
Charges de personnel (montant net)	49,08 %	48,04 %	46,45 %	42,43 %
Charges financières	1,62 %	1,63 %	1,01 %	1,85 %
Contingents	6,77 %	7,50 %	7,40 %	6,75 %
Subventions versées	0,89 %	2,01 %	3,53 %	6,64 %
POURCENTAGE DANS LES DEPENSES D'EQUIPEMENT				
Autofinancement net (1)	102,12 %	48,71 %	39,12 %	36,86 %
Dettes bancaires et assimilées (hors ICNE) (1)	0,00 %	28,21 %	17,87 %	20,15 %
Subventions reçues	9,34 %	47,83 %	25,38 %	28,98 %
FCTVA	9,66 %	16,15 %	9,46 %	10,87 %
AUTRES RATIOS				
Encours des dettes bancaires et assimilées au 31 décembre / CAF	0,80	2,56	1,87	2,80
Encours des dettes bancaires et assimilées retraitées du solde du compte 441.21 / CAF	0,80	2,56	1,87	2,79
Annuités des dettes bancaires et assimilées (1) / EBF	0,15	0,41	0,32	0,39

(1) refinancements de dettes déduits si le compte 166 a été renseigné

(2) les opérations d'ordre budgétaire sont retraitées

La fiche n°2 comporte deux parties. La première partie présente les éléments qui déterminent la CAF (capacité d'autofinancement). La seconde mesure certains ratios financiers ; elle décrit, en particulier, certaines rubriques de la fiche n°1, en les rapportant au total des produits de fonctionnement, ainsi que la part des principales ressources d'investissement dans les dépenses d'équipement.

Il faut noter que ces fiches permettent de situer la commune en termes de comparatif à d'autres communes de la même ampleur et qu'à ce jour la collectivité affiche de très bons résultats comme définis dans les fiches ci-dessus. Ce qui permet de soutenir la bonne gestion de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver, à l'unanimité (16 voix pour), les comptes de gestion 2022 des budgets annexes et du budget principal.

Présentation et vote des comptes administratifs 2022 :

Madame le Maire prend la parole et présente les différents comptes administratifs 2022 aux membres du Conseil Municipal et en fait le détail pour chaque budget. Madame Le Maire sera invitée à se retirer de l'assemblée pour que le Conseil Municipal puisse procéder au vote des comptes administratifs à la suite de cette présentation.

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ASSAINISSEMENT 2022 :

COMPTE ADMINISTRATIF 2022							
SECTION DE FONCTIONNEMENT				SECTION D'INVESTISSEMENT			
LIBELLES	DEPENSES	LIBELLES	RECETTES	LIBELLES	DEPENSES	LIBELLES	RECETTES
011 Charges générales	9 856,64	013 Atténuation charges		16 Emprunts	10 345,60	10 FCTVA+divers	
012 Charges personnel	24 905,92	70 Produits	40 961,73	10 Dotations		1068 Excédent fonct.cap.	
014 Attenu. de produits		73 Impôts et taxes		204 Subventions versées		13 Subventions équip.	
65 Charges de gestion	0,68	74 Dotations	2 236,00	21 Immob.corp.		16 Emprunts	-
66 Charges financières	3 158,71	75 Autres produits		23 Immob en cours		23 immo en cours	-
67 Charges exception.		76 Produits financiers	-	23 Opérations équip.		165 Dépôts et caution	
	28,11	77 Produits exception.		27 Autres imm.financ.		45 Op cpte tiers	
Dépenses réelles	37 950,06	Recettes réelles	43 197,73	45 op,cpte tiers		Recettes réelles	-
042 Amortissement	28 697,00	042	17 999,00	Dépenses réelles	10 345,60	040 Amortissement	28 697,00
		002 Report n-1	96 916,45	040 Amortissement	17 999,00	001 Section inv reporté	9 379,66
				001 Report n-1			
TOTAL	66 647,06	TOTAL	158 113,18	TOTAL	28 344,60	Report n-1	
		RESULTAT FONCTIONNEMENT : 91 466,12				RESULTAT INVESTISSEMENT : 9 732,06	

Les écritures sont conformes au compte de gestion du budget assainissement 2022.

Affectation des résultats de 2022 du budget annexe : Assainissement

RECAPITULATION			
Dépenses Fonctionnement	66 647,06		
Recettes Fonctionnement	158 113,18		
Résultat de Fonctionnement	91 466,12	excédent	
Dépenses Investissement	28 344,60		
Recettes Investissement	38 076,66		
Résultat Investissement	9 732,06	exédent	
RAR dépenses			
RAR Recettes	-		
Besoin de financement	-		

AFFECTATION DU RESULTAT		
R/ 002 résultat n-1	91 466,12	Investissement
c/1068 besoin de financement	-	
C/002 Excédent reporté	91 466,12	Fonctionnement

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur l'affectation des résultats comme suit :

Affectation de l'excédent d'investissement de 9 732,06 € au compte 001 ;

Affectation de l'excédent de fonctionnement de 91 466,12 € au compte 002.

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET LOGEMENTS CONVENTIONNÉS 2022 :

COMPTE ADMINISTRATIF 2022							
SECTION DE FONCTIONNEMENT				SECTION D'INVESTISSEMENT			
LIBELLES	DEPENSES	LIBELLES	RECETTES	LIBELLES	DEPENSES	LIBELLES	RECETTES
011 Charges générales	2 800,00	013 Atténuation charges		16 Emprunts	10 403,46	10 FCTVA+divers	
012 Charges personnel	4 537,21	70 Produits		10 Dotations		1068 Excédent fonct.cap.	
014 Attenu. de produits		73 Impôts et taxes		204 Subventions versées		13 Subventions équip.	
65 Charges de gestion		74 Dotations		21 Immob.corp.		16 Emprunts	
66 Charges financières	1 031,89	75 Autres produits	24 367,76	23 Immob en cours	6 814,59	23 immo en cours	
67 Charges exception.		76 Produits financiers		23 Opérations équip.		165 Dépôts et caution	
68 Dotations aux amortissements	1 513,92	77 Produits exception.		27 Autres imm.financ.		45 Op cpte tiers	
Dépenses réelles	9 883,02	Recettes réelles	24 367,76	45 op, cpte tiers		Recettes réelles	
		042 Op. Ordre entre section		Dépenses réelles	17 218,05	040 Amortissement	
		002 Report n-1	47 571,36	040 Amortissement		001 Section inv reporté	105 156,84
				001 Report n-1			
TOTAL	9 883,02	TOTAL	71 939,12	TOTAL	17 218,05	Report n-1	
		RESULTAT FONCTIONNEMENT : 62 056,10				RESULTAT INVESTISSEMENT : 87 938,79	

Les écritures sont conformes au compte de gestion du budget logements conventionnés 2022.

Affectation des résultats de 2022 du budget annexe « Logement conventionné »

RECAPITULATION		
Dépenses Fonctionnement	9 883,02	
Recettes Fonctionnement	71 939,12	
Résultat de Fonctionnement	62 056,10	excédent
Dépenses Investissement	17 218,05	
Recettes Investissement	105 156,84	
Résultat Investissement	87 938,79	excédent
RAR dépenses	320 000,00	
RAR Recettes	111 000,00	
Besoin de financement	- 121 061,21	
AFFECTATION DU RESULTAT		
C/ 002 Excédent n-1	62 056,10	Investissement
C/1068 besoin de financement	- 62 056,10	
C/002 Excédent reporté		Fonctionnement

Il est proposé aux membres du conseil municipal de se prononcer sur l'affectation des résultats comme suit :

Affectation de l'excédent d'investissement de 87 938,79 € au compte 001.

Affectation de l'excédent de fonctionnement de 62 056,10 € : au compte 1068 en investissement pour combler le besoin de financement.

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE 2022 :

COMPTE ADMINISTRATIF 2022							
SECTION DE FONCTIONNEMENT				SECTION D'INVESTISSEMENT			
LIBELLES	DEPENSES	LIBELLES	RECETTES	LIBELLES	DEPENSES	LIBELLES	RECETTES
011 Charges générales	470,26	013 Atténuation charges	-	16 Emprunts	11 564,72	10 FCTVA+divers	
012 Charges personnel	-	70 Produits	11 386,72	10 Dotations		1068 Excédent fonct.cap.	5 190,30
014 Attenu. de produits	-	73 Impôts et taxes		204 Subventions versées		13 Subventions équipe.	
65 Charges de gestion	-	74 Dotations		21 Immob.corp.		16 Emprunts	
66 Charges financières	809,35	75 Autres produits		23 Immob en cours		23 Immo en cours	-
67 Charges exception.		76 Produits financiers		23 Opérations équipe.		165 Dépôts et caution	
		77 Produits exception.		27 Autres imm. financ.		45 Op cpte tiers	
Dépenses réelles	1 279,61	Recettes réelles	11 386,72	45 op, cpte tiers		Recettes réelles	5 190,30
042 Amortissement	5 990,00	002 Report n-1	21 215,55	Dépenses réelles	11 564,72	040 Amortissement	5 990,00
023 Vir. Section investi				001 Report n-1	5 190,30	001 Section inv reporté	
						Report n-1	
TOTAL	7 269,61	TOTAL	32 602,27	TOTAL	16 755,21	TOTAL	11 180,30
		RESULTAT FONCTIONNEMENT :	25 332,66			RESULTAT INVESTISSEMENT :	- 5 574,91

Les écritures sont conformes au compte de gestion du budget photovoltaïque 2022.

Affectation des résultats de 2022 du budget annexe « Photovoltaïque »

RECAPITULATION		
Dépenses Fonctionnement	7 269,61	
Recettes Fonctionnement	32 602,27	
Résultat de Fonctionnement	25 332,66	Excédent
Dépenses Investissement	16 755,21	
Recettes Investissement	11 180,30	
Résultat Investissement	- 5 574,91	Déficit
RAR dépenses		
RAR Recettes		
Besoin de financement	- 5 574,91	

AFFECTATION DU RESULTAT		
C/ 002 bénéfice reporté	25 332,66	Investissement
c/1068 besoin de financement	- 5 574,91	
C/002 Excédent reporté	19 757,75	Fonctionnement

Il est proposé aux membres du conseil municipal de se prononcer sur l'affectation des résultats comme suit :
Affectation du déficit d'investissement de 5 574,91 € au compte 001.

Affectation de l'excédent de fonctionnement :

- 5 574,91 € au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) ;
- 19 757,75 € au compte 002.

COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT 2022 :

COMPTE ADMINISTRATIF 2022							
SECTION DE FONCTIONNEMENT				SECTION D'INVESTISSEMENT			
LIBELLES	DEPENSES	LIBELLES	RECETTES	LIBELLES	DEPENSES	LIBELLES	RECETTES
011 Charges générales	1 755,00	013 Atténuation charges		16 Emprunts	10 811,28	10 FCTVA+divers	
012 Charges personnel	2 648,36	70 Produits	41 655,56	10 Dotations		1068 Excédent fonct.cap.	
014 Attenu. de produits		73 Impôts et taxes		204 Subventions versées		13 Subventions équip.	
65 Charges de gestion		74 Dotations		21 Immob.corp.		16878 Emprunts	
66 Charges financières	840,00	75 Autres produits		23 Immob.en cours		23 Immo en cours	-
67 Charges exception.		76 Produits financiers		23 Opérations équip.		165 Dépôts et caution	
		77 Produits exception.		27 Autres imm.financ.		45 Op cpte tiers	
Dépenses réelles	5 244,36	Recettes réelles	10 787,27	45 op,cpte tiers		Recettes réelles	
042 Variation des stocks	243 192,25	002 Report n-1	0,09	Dépenses réelles	10 811,28	001 section inv reporté	
043 Frais accessoires		042 Variation des stocks	151 307,56	001 Section inv reporté	21 901,73	040 Terrains aménagés	243 192,25
		043 Transfert de charge		040 Terrains aménagés	151 307,56		
						Report n-1	
TOTAL	248 436,61	TOTAL	192 963,21	TOTAL	184 020,57	TOTAL	243 192,25
		RESULTAT FONCTIONNEMENT :	-55 473,40			RESULTAT INVESTISSEMENT :	59 171,68

Les écritures sont conformes au compte de gestion du budget lotissement 2022.

Pas d'affectation de résultat pour le budget lotissement

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL 2022 :

COMPTE ADMINISTRATIF 2022							
SECTION DE FONCTIONNEMENT				SECTION D'INVESTISSEMENT			
LIBELLES	DEPENSES	LIBELLES	RECETTES	LIBELLES	DEPENSES	LIBELLES	RECETTES
011 Charges générales	196 530,88	013 Atténuation charges	2 428,50	16 Emprunts	44 677,43	10 FCTVA+divers	30 499,06
012 Charges personnel	323 127,64	70 Produits	69 411,83	10 Dotations		1068 Excédent fonct.cap.	556 731,76
014 Attenu. de produits	66 322,00	73 Impôts et taxes	486 195,37	204 Subventions versées		13 Subventions équip.	29 500,00
65 Charges de gestion	125 625,21	74 Dotations	498 610,73	21 Immob.corp.	61 911,69	21 Immo. Corporelles	
66 Charges financières	10 588,60	75 Autres produits	32 726,57	23 Immob en cours	136 191,60	23 Immo en cours	-
67 Charges exception.	0,20 €	76 Produits financiers	-	23 Opérations équip.	117 695,30	1641 Emprunts	0,20
		77 Produits exception.	15,50	27 Autres imm. Financ.		45 Op cpte tiers	
Dépenses réelles	722 194,53	Recettes réelles	1 089 388,50	45 Op, cpte tiers		Recettes réelles	616 731,02
042 Amortissement	18 862,23	002 Report n-1	581 246,15	Dépenses réelles	360 476,02	040 Amortissement	18 862,23
		42 Transfert entre section	3 795,73	001 Report n-1		2151 Réseaux voirie	
				40 Transfert entre section	3 795,73	001 Section inv reporté	62 168,24
TOTAL	741 056,76	TOTAL	1 674 430,38	TOTAL	364 271,75	TOTAL	697 761,49
		RESULTAT FONCTIONNEMENT :	933 373,62			RESULTAT INVESTISSEMENT :	333 489,74

Les écritures sont conformes au compte de gestion du budget principal 2022.

Affectation des résultats de 2022 du budget Principal

RECAPITULATION			
Dépenses Fonctionnement		741 056,76	
Recettes Fonctionnement		1 093 184,23	
Résultat de Fonctionnement		352 127,47	Excédent
Dépenses Investissement		364 271,75	
Recettes Investissement		697 761,49	
Résultat Investissement		333 489,74	Excédent
RAR dépenses		768 400,00	
RAR Recettes		206 600,00	
Besoin de financement		-	228 310,26
AFFECTATION DU RESULTAT			
C/ 002 bénéfice reporté		933 373,62	Investissement
C/1068 besoin de financement	-	228 310,26	
C/002 Excédent reporté		705 063,36	Fonctionnement

Il est proposé aux membres du conseil municipal de se prononcer sur l'affectation des résultats comme suit :

Affectation de l'excédent d'investissement de 333 489,74 € au compte 001.

Affectation de l'excédent de fonctionnement (933 373,62 €) :

- 228 310,26 € au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) ;
- 705 063,36 € au compte 002.

L'ensemble des comptes administratifs 2022 sont conformes aux comptes de gestions présentés précédemment et validés par le trésorier.

A l'issue de ces présentations, Madame le Maire se retire de la salle et Monsieur Alain LUCOT, membre le plus âgé du Conseil Municipal, le préside temporairement et fait procéder aux votes des différents comptes administratifs présentés pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver, à l'unanimité (15 voix pour), les comptes administratifs 2022 des budgets annexes et du budget principal. Est également approuvé, à l'unanimité (15 voix pour), l'affectation des résultats de 2022 des budgets annexes et du budget principal.

Madame le Maire revient dans la salle et reprend la présidence du Conseil Municipal.

2/ Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023 :

La compensation de la perte de ressources des communes au titre de la taxe d'habitation est compensée par un versement de la part de Taxe Foncière sur les propriétés bâties du Département

Le taux de Taxe Foncière sur les propriétés bâties que l'on doit voter constitue un Taux de Référence qui correspond à l'addition pure et simple du taux communal de Taxe Foncière des Propriétés Bâties. Il sera identique à 2022 soit 10,17% et du taux départemental 2022 de Taxe Foncière des Propriétés Bâties soit 25,98% en Dordogne = 36,05 % et la valeur numérique de ce résultat doit figurer sur la délibération.

Vote des taux ci-dessous (qui restent inchangés par rapport à l'année dernière suite au lissage dû à la fusion des communes) et ainsi le produit fiscal attendu : Voir tableau ci-dessous.

COMMUNE : 490 ST PRIVAT EN PERIGORD
ARRONDISSEMENT : 24 PERIGUEUX
TRÉSORERIE OU SGC : TRÉSORERIE DE RIBERAC

N° 1259 COM (1)
TAUX
FDL
2023

AR Prefecture

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2023

Taxes	Bases d'imposition effectives 2022 1	Taux de référence 2023 2	Taux plafonds 2023 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2023 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2023 5	Taux votés 2023 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2023 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	1 035 936	36,05	130,91	1 109 000	399 795	36,05	399 795
Taxe foncière non bâties (TFNB)	126 539	51,22	189,76	135 600	69 454	51,22	69 454
Taxe d'habitation (TH)	518 594	10,17	50,72	555 414	56 486	10,17	56 486
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	70 090	17,37	44,37	68 900	11 968	17,37	11 968
Total					537 703		

Taxe	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence de TH 2023	Taux de majoration 2022	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2023	Taux de majoration voté 2023	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2023)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2023, cochez la case ☐
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité		36,05		
Taxe foncière non bâties (TFNB)	537 703		51,22		
Taxe d'habitation (TH)	537 703	= 1,000000	10,17		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)		17,37		

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2023

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
>>>	8 570		2 683	10 954	0	-51 729	- 154 246	- 183 768

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2023

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2023
537 703		- 183 768		353 935

À PERIGUEUX

Le 15 MARS 2023

Pour la Direction des Finances publiques,
BIANCHINI DIDIER
DIRECTEUR DEP. DES FINANCES
PUBLIQUES

Le

Pour la Préfecture

MAIRIE DE SAINT PRIVAT EN PERIGORD

Le 29 mars 2023

Pour la Commune,
Maire,
Pascale ROUSSIE-NADAL

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

COMMUNE : 490 ST PRIVAT EN PERIGORD
ARRONDISSEMENT : 24 PERIGUEUX
TRÉSORERIE OU SGC : TRÉSORERIE DE RIBERAC

N° 1259 COM (2)
TAUX
FDL
2023

AR Prefecture

024 - 200065399 - 20230329-18 2023 2-DE

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

IV - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS	2. BASES EXONÉRÉES	3. PRODUITS DES IFR
Taxe foncière bâtie : a. Personnes de condition modeste 654 b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte 0 c. Exonérations de longue durée (logem. sociaux) 0 d. Locaux industriels 0 Taxe foncière non bâtie 7 815 Taxe d'habitation : a. Dotation pour perte de THLV b. Dotation pour Mayotte Cotisation foncière des entreprises : a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire 9 b. Base minimum 1 963 c. Locaux industriels 513 d. Autres allocations	Taxe foncière bâtie : a. Par le conseil municipal b. Par la loi 45 554 Taxe foncière non bâtie : a. Par le conseil municipal b. Par la loi (terres agricoles) 24 553 c. Par la loi (autres) 201 Cotisation foncière des entreprises a. Par le conseil municipal b. Par la loi 15 134 4. BASES TAXÉES DE TAXE D'HABITATION a. Hors résid. principales et log. vacants 518 681 b. Logements vacants soumis à la THLV 36 733	a. Éoliennes et hydroliennes b. Centrales électriques c. Centrales photovoltaïques d. Centrales hydrauliques e. Centrales géothermiques f. Transformateurs électriques g. Stations radioélectriques 3 664 h. Installations gazières et autres 4 222 5. RÉFORMES FISCALES Taxe d'habitation : a. Fraction de TVA nationale (%) b. TVA prévisionnelle c. Coefficient correcteur 0,614186

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS					
Taxes	Taux moyens communaux de 2022 au niveau :		Taux plafonds de 2023	Taux des EPCI de 2022	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2023 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12			
Taxe foncière bâtie (TFB)	38,28	55,25	138,13	7,22000	130,91
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,44	88,83	222,08	32,32000	189,76
Taxe d'habitation (TH)	22,98	19,13	57,45	6,73000	50,72
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	26,56	>>>	53,12	8,75000	44,37

6.2. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE	
Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2022 au niveau :	
a. National	36,03
b. Communal	37,71
Taux maximum :	
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	26,26
b. Taux maximum de la majoration spéciale	1,31
Taux de CFE perçue en 2022 par la communauté d'agglomération. La communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique	

6.3. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2023 au titre de laquelle...	
a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

RÉFORME FISCALE : DÉTERMINATION DU COEFFICIENT CORRECTEUR COMMUNAL

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

La sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021 par l'application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020 et à l'allocation compensatrice de TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels (A du III de l'article 29 de la loi de finances pour 2021).

Les articles 41 de la loi n° 2021-1900 de finances initiale pour 2022 et 11 de la loi n° 2022-1157 de finances rectificative pour 2022 ont modifié l'article 16 de la loi 2019-1479 de finances pour 2020 qui définit le calcul du coefficient correcteur.

I - RESSOURCES À COMPENSER

Bases communales de TH des résidences principales pour 2020 x Taux de TH 2017*.....	967 678	x	taux moyen pondéré	=	98 704
dont bases des rôles supplémentaires de TH de 2020 émis jusqu'au 15 novembre 2021.....	0				
+ Allocations compensatrices de TH versées à la commune en 2020 au titre des exonérations compensées.....					19 674
+ Produit annuel moyen des rôles supplémentaires de TH des résidences principales perçu par la commune de 2018 à 2020.....					143
= Ressources communales supprimées par la réforme.....					118 461 A

II - RESSOURCES DE COMPENSATION

Produit net de TFPB perçu par le département en 2020 sur la commune.....					254 287
+ Allocations compensatrices de TFPB versées au département en 2020 pour les exonérations compensées sur la commune.....					363
= Ressources départementales affectées à la commune par la réforme.....					254 650 B

III - TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES APRÈS RÉFORME

Produits nets de TFPB perçus en 2020 par la commune et le département sur la commune..	98 704	+	254 287	=	352 991 C
--	--------	---	---------	---	------------------

IV - SUR- OU SOUS-COMPENSATION (AVANT APPLICATION DU COEFFICIENT CORRECTEUR) ET CALCUL DU COEFFICIENT CORRECTEUR

Différence entre les ressources à compenser et celles transférées du département...	118 461 A	-	254 650 B	=	- 136 189 D
Coefficient correcteur = 1 + $\frac{\text{différence de ressources}}{\text{TFPB « après réforme »}}$ = 1 + $\frac{- 136 189 D}{352 991 C}}$ = 0,614186 E					

Si **D** > 0 et **E** > 1, la commune est sous-compensée.
Si **D** < 0 et **E** < 1, la commune est sur-compensée.
Le coefficient correcteur ne s'applique pas aux communes sur-compensées avec une différence inférieure en valeur absolue à 10 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver, à l'unanimité (16 voix pour), les taux d'imposition des taxes directes locales 2023.

3/ Amortissement – Subvention d'équipement du budget principal au budget logement.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de voter l'amortissement de la subvention d'équipement prévue au budget principal pour un montant de 60 000,00 € à destination du budget logement pour financer les opérations prévues (logements conventionnés). Cet amortissement au compte 1332 se fera sur une période de 10 ans (l'ammortissement de 6 000,00 € apparaîtra dès 2023 sur le budget 2023).

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide d'approuver, à l'unanimité (16 voix pour), la subvention d'équipement.

4/ Vote des budgets primitifs 2023.

Madame le Maire présente au vote les budgets primitifs du budget principal et des budgets annexes

BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2023 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

LIBELLES			RECETTES		
DEPENSES					
	Réalisé 2022	Proposition 2023		Réalisé 2022	Proposition 2023
011 Charges générales	9856,64	95 594,20	013 Atténuation charges		
012 Charges personnel	24 905,92	29 000,00	70 Produits	40 961,73	41 000,00
014 Attenu. de produits			73 Impôts et taxes		
022 dép. imprévues			74 Dotations	2 236,00	
65 Charges de gestion	0,68	2 000,00	75 Autres produits		10,00
66 Charges financières	2 221,88	5 881,92	76 Produits financiers		
68 Dotations aux amortissements et aux provisions	28,11	19 228,75	78 Reprise sur provision		29 925,75
Dépenses réelles	37 950,06	151 704,87	Recettes réelles	43 197,73	70 935,75
042 Amortissement	28 697,00	28 697,00	042 Amortissement	17 999,00	18 000,00
023 vir. Section invest			002 Report n-1	99 916,45	91 466,12
TOTAL	66 647,06	180 401,87	TOTAL	158 113,18	180 401,87

SECTION D'INVESTISSEMENT

LIBELLES			RECETTES		
DEPENSES					
	Réalisé 2022	Proposition 2023		Réalisé 2022	Proposition 2023
16 Emprunts	10 345,60	10 826,40	10 FCTVA+divers		
10 Dotations			1068 Excédent fonct.cap.		-
204 Subventions versées			13 Subventions équip.		
21 Immob.corp.			16 Emprunts		
23 Immob en cours		9 602,66	23 immo en cours		-
23 Reste à réaliser			165 Dépôts et caution		
*020 Dépenses imprévues			45 Op cpte tiers		
45 Op, cpte tiers			Recettes réelles		-
Dépenses réelles	10 345,60	20 429,06	040 Amortissement	28697,00	28 697,00
001 Solde investis		-	001 Solde investiss	9 379,66	9 732,06
040 Amortissement	17 999,00	18 000,00	Report n-1		
TOTAL	28 344,60	38 429,06	TOTAL	38 076,66	38 429,06

BUDGET PRIMITIF LOGEMENTS CONVENTIONNÉS 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT

LIBELLES	DEPENSES		LIBELLES	RECETTES	
	Réalisé 2022	Proposition 2023		Réalisé 2022	Proposition 2023
011 Charges générales	2 800,00	9 179,74	013 Atténuation charges		
012 Charges personnel	4 537,21	7 500,00	70 Produits		
014 Attenu. de produits			73 Impôts et taxes		
022 dép. imprévues		6 300,00	74 Dotations		
65 Charges de gestion		1 530,26	75 Autres produits	24 367,76	24 510,00
66 Charges financières	1 031,89		76 Produits financiers		6 300,00
68 Dotations aux amortissements et aux provisions		6 300,00	78 Reprise sur provision		
Dépenses réelles	9 883,02	30 810,00	Recettes réelles	24 367,76	30 810,00
042 Amortissement			042 Amortissement		
023 vir. Section invest			002 Report n-1	47 571,36	
TOTAL	9 883,02	30 810,00	TOTAL	71 939,12	30 810,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

LIBELLES	DEPENSES		LIBELLES	RECETTES	
	Réalisé 2022	Proposition 2023		Réalisé 2022	Proposition 2023
16 Emprunts	10 403,46	10 413,79	10 FCTVA+divers		
10 Dotations			1068 Excédent fonct.cap.		62 056,10
204 Subventions versées		31 380,36	13 Subventions équipement (du budget principal)		60 000,00
21 Immob.corp.			1322 Subvention Région (solde)		1 475,00
23 Immob en cours	6 814,59	250 000,00	16 Emprunts		257 943,90
23 Reste à réaliser		320 000,00	181 Compte de liaison : affectation à		31 380,36
165 Dépôt et caution		2 000,00	165 Dépôts et caution		2 000,00
45 Op, cpte tiers			13 Reste à réaliser		111 000,00
Dépenses réelles	17 218,05	613 794,15	Recettes réelles		525 855,36
001 Solde investiss			040 Amortissement		
040 Amortissement			021 vir. Section fonct		
TOTAL	17 218,05	613 794,15	Report n-1	105 156,84	87 938,79
			TOTAL	105 156,84	613 794,15

BUGET PRIMITIF PHOTOVOLTAÏQUE 2023 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

LIBELLES			LIBELLES		
DEPENSES			RECETTES		
	Réalisé 2022	Proposition 2023		Réalisé 2022	Proposition 2023
011 Charges générales	470,26	18 342,75	013 Atténuation charges		
012 Charges personnel			70 Produits	11 386,72	11 000,00
014 Attenu. de produits			73 Impôts et taxes		
022 dép. imprévues			74 Dotations		
65 Charges de gestion			75 Autres produits		
66 Charges financières	809,35	415,00	76 Produits financiers		
68 Dotations aux amortissements et aux provisions			78 Reprise sur provision		
Dépenses réelles	1 279,61	18 757,75	Recettes réelles	11 386,72	11 000,00
042 Amortissement	5990,00	5 990,00	042 Amortissement		
023 vir. Section invest		6 010,00	002 Report n-1	5 190,30	19 757,75
TOTAL	7 269,61	30 757,75	TOTAL	16 755,21	30 757,75

SECTION D'INVESTISSEMENT

LIBELLES			LIBELLES		
DEPENSES			RECETTES		
	Réalisé 2022	Proposition 2023		Réalisé 2022	Proposition 2023
16 Emprunts	11 564,91	12 000,00	10 FCTVA+divers		
10 Dotations			1068 Excédent fonct.cap.	5 990,30	5 574,91
204 Subventions versées			13 Subventions équip.		
21 Immob.corp.			16 Emprunts		
23 Immob en cours			181 Compte de liaison : affectation à		
23 Reste à réaliser			165 Dépôts et caution		
27 Autres imm.financ.			45 Op cpte tiers		
45 Op, cpte tiers			Recettes réelles	5 990,30	5 574,91
Dépenses réelles	11 564,91	12 000,00	040 Amortissement	5 990,00	5 990,00
001 Solde investiss	5 190,30	5 574,91	021 vir. Section fonct		6 010,00
040 Amortissement			Report n-1		
TOTAL	16 755,21	17 574,91	TOTAL	11 180,30	17 574,91

BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT 2023 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

LIBELLES	DEPENSES		LIBELLES	RECETTES	
	Réalisé 2022	Proposition 2023		Réalisé 2022	Proposition 2023
011 Charges générales	1 755,00	3 510,00	013 Atténuation charges		
012 Charges personnel	2 649,36	2 500,00	70 Produits	41 655,56	41 642,21
014 Attenu. de produits			73 Impôts et taxes		
022 dép. imprévues		10,00	74 Dotations		10,00
65 Charges de gestion			75 Autres produits		20 456,19
66 Charges financières	840,00	615,00	76 Produits financiers		
71355 Annulation stock initial terrain aménagés			77 Produits except		
Dépenses réelles	5 244,36	6 635,00	Recettes réelles	41 655,56	62 108,40
042 Variation des stocks	243 192,25	151 307,56	042 Amortissement	0,09	151 307,56
043 Transfert de charges			043 Transfert de charge	151 307,56	840,00
			002 Report n-1		0,09
TOTAL	248 463,61	213 415,96	TOTAL	192 963,21	213 415,96

SECTION D'INVESTISSEMENT

LIBELLES	DEPENSES		LIBELLES	RECETTES	
	Réalisé 2022	Proposition 2023		Réalisé 2022	Proposition 2023
16 Emprunts	10 811,28	11 036,81	10 FCTVA+divers		
16874 Remboursement avance commune		27 678,68	1068 Excédent fonct.cap.		
1068 Reprise affectation		20 456,19	13 Subventions équip.		
21 Immob.corp.			16878 Emprunts		
23 Immob en cours			181 Compte de liaison : affectation à		
020 Dép. imprévues			3555 Stockst final de produits finis		151 307,56
3555 Stocks final de produits finis		151 307,56	3555 Annulation de stocks		
45 Op, cpte tiers			Recettes réelles		287 252,25
Dépenses réelles	10 811,28	210 479,24	040 Amortissement	243 192,25	
001 Solde investiss	21 901,73		021 vir. Section fonct		
040 Amortissement	151 307,56		Report n-1		59 171,68
TOTAL	184 020,57	210 479,24	TOTAL	243 192,25	210 479,24

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2023 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

LIBELLES			LIBELLES		
DEPENSES			RECETTES		
	Réalisé 2022	Proposition 2023		Réalisé 2022	Proposition 2023
011 Charges générales	196 530,88	470 696,00	013 Atténuation charges	2 428,50	3 000,00
012 Charges personnel	323 127,64	486 700,00	70 Produits	69 411,83	67 516,00
014 Attenu. de produits	66 322,00	71 729,00	73 Impôts et taxes	486 195,37	415 188,00
022 dép. imprévues			74 Dotations	498 610,73	496 536,00
65 Charges de gestion	125 625,21	380 416	75 Autres produits	32 726,57	70 481,80
66 Charges financières	10 588,60	10 510,00	76 Produits financiers		
67 Charges exceptionnelles	0,20	28 829,87	77 Produits d'exception	15,50	120,00
Dépenses réelles	722 194,53	1 448 880,87	78 Reprise sur provision		3 000,00
042 Amortissement	18 862,23	22 801,00	Recettes réelles	1 089 388,50	1 055 841,80
023 Virement. Section invest		290 853,29	002 Report n-1	581 246,15	705 063,36
TOTAL	741 056,76	1 762 535,16	042 Transfert entre section	3 795,73	1 630,00
			002 Report n-1		
			TOTAL	1 674 430,38	1 762 535,16

SECTION D'INVESTISSEMENT

LIBELLES			LIBELLES		
DEPENSES			RECETTES		
	Réalisé 2022	Proposition 2023		Réalisé 2022	Proposition 2023
16 Emprunts	44 677,50	59 949,65	10 FCTVA + divers	30 499,06	30 000,00
10 Dotations			1068 Excédent fonct. cap.	556 731,76	228 310,26
204 Subventions versées		60 000,00	13 Subventions équip.	29 500,00	30 000,00
21 Immob.corp.	61 911,69	62 000,00	23 Reste à réaliser		206 600,00
23 Immob en cours	136 191,60	346 475,00	181 Compte de liaison : affectation à		
23 Equip.autres /RAR	117 695,30	768 400,00	1641 Emprunts	0,20	
020 Dépenses imprévues					31 380,36
45 Op, cpte tiers			024 Produits de cession		
Dépenses réelles	360 476,02	1 293 824,65	Recettes réelles	616 731,02	648 310,62
001 Solde investiss			040 Amortissement	18 862,23	22 801,00
040 Transfert entre section	3 795,73	1 630,00	021 vir. Section fonct		290 853,29
TOTAL	364 271,75	1 295 454,65	001 Report n-1	62 168,24	333 489,74
			TOTAL	697 761,49	1 295 454,65

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver, à l'unanimité (16 voix pour), les budgets primitifs du budget principal et des budgets annexes 2023.

5/ Vote des subventions allouées aux associations.

Lieux	Noms de l'association	2022		2023			
		Attribués	Commentaires	Sollicité		Détails	Proposition de subvention
				Commentaires	Montant		
ST PRIVAT	ADMR	1 693,50 €	1,50€/hab (1129 hab) Versé	1,50 € X 1116 hab	1 693,50 €	1,50 € X 1116 hab	1 693,50 €
	A la rencontre des aînés	- €	Pas de demande	Pas de demande			- €
	Amicale Laïque	500,00 €	Versée	Demande sans montant			500,00 €
	Comité des fêtes	- €	Pas de demande	Pas de demande			150,00 €
	Question pour 1 champion	- €	Pas de demande	Pas de demande			150,00 €
	Société de chasse	- €	Pas de demande	Pas de demande			
	Le Repère (chasse)	- €	Pas de demande	Pas de demande			150,00 €
	La Divise	- €	Pas de demande	Pas de demande			150,00 €
	Tennis Club SPP	150,00 €	Versée	Pas de demande			150,00 €
	Cannisport 24	- €	Pas de demande	Pas de demande			150,00 €
	Atelier St Privat	- €	Pas de demande	Pas de demande			150,00 €
	Ecole ST Privat en Périgord Transport Piscine Voté	1 200,00 €	Versée	Demande	1 200,00 €		1 200,00 €
	Totaux St Privat	3 393,50 €			2 643,50 €		4 443,50 €
FESTALEMPS	Comité des fêtes	- €	Pas de demande	Pas de demande			150,00 €
	Amicale festalinoise	- €	Pas de demande	Pas de demande			150,00 €
	Festalempss loisirs	- €	Pas de demande	Pas de demande			150,00 €
	Sté chasse festalemps/Ponteyraud	- €	Pas de demande	Pas de demande			- €
	Rosière Festalemps	- €	Pas de demande	Pas de Demande			- €
	Totaux Festalemps	- €			00,00 €		450,00 €
ST ANTOINE	Comité des fêtes	- €	Pas de demande	Pas de demande			150,00 €
	Sports et loisirs ASLAC	150,00 €	Versé	Pas de demande			150,00 €

	Amicale des chasseurs de St Antoine	- €	Pas de demande	Pas de demande			150,00 €
	Société de pêche	300,00 €	(2020+2021)	Pas de demande			150,00 €
	Sauvegarde du patrimoine	150,00 €	Versé	Pas de demande			150,00 €
	Le Carreau antonin	- €	Pas de demande	Pas de demande			150,00 €
	Totaux St antoine	600,00 €			00,00 €		900,00 €
Lieux	Noms de l'association	2022		2023			
		Attribués	Commentaires	Sollicité		Détails	Proposition de subvention
				Commentaires	Montant		
	Myosotis	230,00 €	Versée	Demande			230,00 €
	Ecole de musique de St Aulay	- €	Pas de demande	Demande sans montant 5 enfants		10€ x 6 enfants	60,00 €
	Secours catholique	100,00 €	Versée	Demande sans montant			100,00 €
	Restos du cœurs Coulounieix Chamiers	150,00 €	Chez Nannie Non versée	Demande sans montant		Chez Nanny	150,00 €
	Prévention routière	- €	Pas de demande	Demande sans montant			50,00 €
	Ligue contre le cancer	100,00 €	Versé	Demande sans montant			100,00 €
	France alzheimer	- €	Pas de demande	Pas de demande			- €
	Bergonié	150,00 €	Versé	Demande sans montant			150,00 €
	AFM Téléthon	150,00 €	Versé	Pas de demande			150,00 €
	MFR Ribéracois	125,00 €	5 enfants x 25€ Versée	Demande sans montant		5 enfants x 25€	125,00 €
	Asso. Sportive collège Dronne Double	- €	Pas de demande	Demande sans montant		10 licenciés x10€	100,00 €
	Hand ball Eulalien	- €	Pas de demande	Demande sans montant		8 licenciés x 10€	80,00 €
	Jeunes sapeurs-pompiers	240,00 €	Versée	Demande sans montant			240,00 €

	Asso. AFSEP (sclérose en plaques)	- €	Pas de demande	Demande sans montant			100,00 €
	La ferme du Parcot	- €	Pas adhéré	Adhésion			80,00 €
	Fondation du patrimoine	120,00 €	Versée	Adhésion			200,00 €
	Œuvres pupilles orphelins	150,00 €	Versée	Pas de demande			- €
	Les boules aux nez (clowns au cœur des Hôpitaux Dordogne)	30,00 €	Versée	Demande sans montant			30,00 €
	NEWEST	30,00 €	Demande Pas de bilan Non versée	Pas de demande			- €
Lieux	Noms de l'association	2022		2023			
		Attribués	Commentaires	Sollicité		Détails	Proposition de subvention
				Commentaires	Montant		
Extérieur suite	Maires sans frontières du pays Périgord vert	455,80 €	2020+2021 Versée	Pas de demande	0,20€/hbt 1116 X 0,20 €		223,20 €
	Comice agricole	50,00 €	Versée	Demande sans montant			50,00 €
	MFR Bounezeau	25,00 €	Versée	Demande sans montant			
	Népomucen	Pas de demande		Pas de demande			- €
	Collège Arnault Daniel Voyage	Pas de demande	Versée	Pas de demande			- €
	La Tresse Textile Solidaire			Demande sans montant 1ère demande			50,00 €
	Totaux extérieur						

Total année 2022	5 899,30 €	Total année 2023	8 001,70 €
-------------------------	-------------------	-------------------------	-------------------

Madame le Maire présente au vote les subventions allouées aux associations pour 2023. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver, à l'unanimité (16 voix pour), les subventions aux associations pour l'année 2023.

6/ Adoption du compte financier unique :

[L'article 242 de la loi de finances pour 2019](#) modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021 permet à des collectivités **d'expérimenter un compte financier unique (CFU)**, pour une durée maximale de trois exercices budgétaires. L'expérimentation débute à partir des comptes de l'exercice 2021 et se poursuivra jusqu'aux comptes de l'exercice 2023.

L'article 145 de la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 modifiant l'article 242 de la loi de finances pour 2019 ouvre une nouvelle période de candidatures à l'expérimentation du CFU. Les collectivités volontaires sous référentiel M57 et dématérialisant leurs documents budgétaires pourront candidater via un formulaire en ligne, dont le lien est mis à disposition par leur comptable public, jusqu'au 30 juin 2023 pour expérimenter le CFU sur les comptes de l'exercice budgétaire 2023.

Pendant la période de l'expérimentation, le CFU se substituera au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents.

L'expérimentation se déroulera en trois vagues :

- la "vague 1" concerne les comptes des exercices 2021, 2022 et 2023 ;
- la "vague 2" concerne les comptes des exercices 2022 et 2023 ;
- la "vague 3" concerne uniquement les comptes de l'exercice 2023.

Le CFU a vocation à devenir, **à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux** pour les élus et les citoyens, si le législateur en décide ainsi. Sa mise en place vise plusieurs objectifs :

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ;
- Améliorer la qualité des comptes ;
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permettra de mieux éclairer les assemblées délibérantes et pourra ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

À terme, le CFU et le rapport sur le CFU composant un bloc cohérent participeront avec les données ouvertes ("open data") à moderniser l'information financière.

Ce point n'a pas été débattu lors de ce conseil, Madame Le Maire souhaite le présenter lors d'un prochain conseil municipal après une étude plus approfondie et avec le conseil de Notre Conseiller aux Décideurs Locaux (CDL), Monsieur DE VENCAY.

TRAVAUX – MARCHÉS PUBLICS

7/ sélection des entreprises (lot infructueux) dans le cadre du marché de logement conventionné (Maison 63 rue du lavoir) :

Pour rappel :

La consultation des entreprises dans le cadre du marché logement conventionné pour l'opération de l'immeuble 63 rue du lavoir s'est retrouvée avec deux lots infructueux (Lot1 – Gros œuvre et Lot 6 Plomberie -électricité), après avoir relancé la consultation, pour ces lots, L'entreprise ADAMY qui est déjà intervenue sur le chantier de la Boulangerie a répondu au lot N°1 (seule entreprise ayant répondu), lors de notre dernier Conseil Municipal, nous avons validé cette entreprise. Concernant le lot N°6, nous avons reçu deux propositions comme défini dans le tableau ci-dessous :

Proposition N°1 : Cosignant pour le lot N°6 (ROUBY + ZAUZERE)

LOT N°6	Consultation reçu	Coût HT	Estimation départ	Delta
Electricité	ZAUZERE	22 886,00 €	34 000,00 €	+ 6 273,43 €
Plomberie VMC	ROUBY	17 387,43 €		
TOTAL		40 273,43 €		

Proposition N°2 : Entreprise LAURETTE CELERIER

LOT N°6	Consultation reçu	Coût HT	Estimation départ	Delta
Electricité	LAUTRETTE CELERIER	30 155,49 €	34 000,00 €	- 3 844,51 €
Plomberie VMC				

L'entreprise la mieux disant est l'entreprise LAUTRETTE CELERIER qui est en dessous de l'estimation de la maîtrise d'œuvre de **-3 844,51 €**. De plus, Monsieur DELAGE en charge de la maîtrise d'œuvre connaît bien cette entreprise domiciliée à MONTAPON MENESTEROL. Il s'est rapproché lui-même de celle-ci pour lui demander de répondre à la consultation.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité (16 voix pour), la sélection de l'entreprise la mieux-disant, l'entreprise LAUTRETTE CÉLÉRIER pour un montant de 30 155,49 € HT.

RESSOURCES HUMAINES

8/ Création d'un poste administratif à 35 H

Pour rappel, lors de la séance du Conseil Municipal du 14 décembre 2022, nous avons pris une délibération concernant la suppression d'un poste administratif à mi-temps et la création d'un poste administratif à 35 H pour un agent déjà en poste.

Le comité Technique du CDG24 a statué sur cette demande et a validé celle-ci, c'est pourquoi aujourd'hui, il est proposé au Conseil Municipal d'entériner ce choix.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise, à l'unanimité (16 voix pour), Madame le Maire à mettre tout en œuvre pour la mise en place de ce poste à 35H pour l'agent concerné.

CIMETIERE

9/ Reprise de concession (Festalemps)

Un administré de la commune résidant à Festalemps souhaite revendre sa concession perpétuelle. La commune récupérera cette concession pour un montant de : 39,00 € TTC.

A l'époque (1996), la concession leur a été vendue au tarif de 250,00 Francs (ce qui équivaut à 38,11 €) arrondi à l'euro supérieur 39,00 €.

PATRIMOINE

10/ Archivage : Mission complémentaire « anciennes archives communales » et mission d'archivage pour la nouvelle commune « Saint Privat en Périgord »

La mission d'archivage du CDG24 est achevée et la restitution de cette mission a été réalisée courant février. A la suite de cette restitution, il est apparu que de vieilles archives ont été retrouvées à Saint Antoine-Cumond et nécessitent une mission complémentaire du service itinérant des

archives du CDG24. De plus, une autre mission d'archivage est indispensable pour traiter les documents de la nouvelle commune Saint Privat en Périgord depuis la fusion en 2017. Le montant de ces missions s'élève à 5 400,00 € (1800,00 € pour les archives anciennes de Saint Antoine-Cumond et 3 600,00 € pour les archives de la commune Nouvelle Saint Privat en Périgord depuis 2017).

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, valide, à l'unanimité (16 voix pour), la mission complémentaire proposée par le service itinérant d'archivage du centre de gestion de la Dordogne.

SÉCURITÉ

11/ Plan communal de sauvegarde – Engagement dans la réalisation d'un PCS pour risque incendie de forêt.

La commune de Saint Privat en Périgord est située dans une zone propice aux risques de feux de forêt, c'est pourquoi la préfecture préconise la mise en place d'un plan de sauvegarde communal pour risque incendie de forêt. Une fois, les travaux débutés, la commune doit soumettre son projet finalisé à la préfecture pour validation.

Madame Le Maire demande à Monsieur CLAIRAUD et Monsieur COMDEMINE qui ont assisté à la réunion sur le thème du Plan Communal de Sauvegarde initié par la préfecture de la Dordogne de résumer les démarches à entreprendre pour la mise en place d'un PCS et les missionne d'étudier le dossier afin de le présenter ultérieurement.

CONVENTIONS

12/ Renouvellement de la convention SPA

Il nous est proposé de renouveler la convention en cours avec la SPA de Bergerac pour l'année 2023 pour un montant de 0,90€ par habitant soit 1 004,40 €.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, valide, à l'unanimité (16 voix pour), le renouvellement de la convention avec la SPA de Bergerac.

13/ Renouvellement de la convention avec l'ATD et adhésion et approbation des statuts de l'ATD24

L'adhésion à L'ATD24 permet à la collectivité d'avoir accès, sans frais supplémentaires, aux services suivants :

- Conseils, études d'opportunité et études de faisabilité de la direction aménagement territorial
- Assistance juridique et administrative de la direction gestion des territoires
- SATESE, suivi de nos stations
- Souscrire aux missions optionnelles proposées par l'ATD24

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, valide, à l'unanimité (16 voix pour), le renouvellement de la convention de l'ATD24 ainsi que la validation des nouveaux statuts.

14/ Renouvellement de la convention avec la Mission Locale Ribéracois Vallée de L'Isle

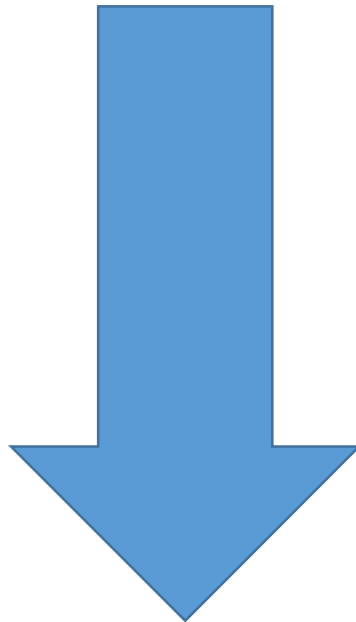
Il s'agit de renouveler la convention en cours avec la Mission locale Ribéracois Vallée de L'Isle, pour l'année 2023, celle-ci s'élève à 1,00 € par habitant, soit 1 116,00 €.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, valide, à l'unanimité (16 voix pour), le renouvellement de la convention avec la Mission Locale du Ribéracois.

15/ Participation Triennale de la commune aux transports scolaires

La commune participe à la tarification du transport scolaire pour les enfants qui utilisent ce service. Le service des transports scolaires de la région nous informe de l'évolution tarifaire sur les trois prochaines années. Cette évolution tarifaire est notamment due à la conjoncture actuelle (augmentation des coûts des énergies, inflation, etc.).

L'objectif est de poursuivre cette participation de manière à éviter que les familles qui bénéficient de ce service ne soient pas impactées par cette augmentation de tarifs. Ainsi, vous trouverez à la suite les tableaux faisant apparaître cette nouvelle tarification sur les trois ans à venir (2023/2024 – 2024/2025 – 2025/2026).



Pour 2023/2024 :



TRANSPORT SCOLAIRE RENTREE 2023/2024

MODULATION DE LA TARIFICATION REGIONALE POUR LES ELEVES DE PRIMAIRES

NOM DE L'A02 : Commune St Privat en Périgord

DEMI-PENSIONNAIRES PRIMAIRES

TARIFS REGION 2023				MODULATION DU PARTENAIRE A02 EN € TTC			RESTE A CHARGE AUX FAMILLES		
TRANCHE	EN € TTC	FRATRIES -30 % (3ème enfant)	FRATRIES - 50% (4ème enfant et +)	PARTICIPATION A02	FRATRIES -30 % (3ème enfant)	FRATRIES - 50% (4ème enfant et +)	TARIFS FAMILLES	FRATRIES -30 % (3ème enfant)	FRATRIES - 50% (4ème enfant et +)
1	30,00 €	21,00 €	15,00 €	20,00 €	14,00 €	10,00 €	10,00 €	7,00 €	5,00 €
2	52,50 €	36,75 €	26,25 €	27,50 €	19,25 €	13,75 €	25,00 €	17,50 €	12,50 €
3	84,00 €	58,80 €	42,00 €	51,00 €	35,70 €	25,50 €	33,00 €	23,10 €	16,50 €
4	118,50 €	82,95 €	59,25 €	85,50 €	59,85 €	42,75 €	33,00 €	23,10 €	16,50 €
5	156,00 €	109,20 €	78,00 €	123,00 €	86,10 €	61,50 €	33,00 €	23,10 €	16,50 €
NAD	202,50 €	141,75 €	101,25 €	169,50 €	118,65 €	84,75 €	33,00 €	23,10 €	16,50 €
NAVETTE RPI	30,00 €	21,00 €	15,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	30,00 €	21,00 €	15,00 €
FAMILLE D'ACCUEIL (T3)	84,00 €			51,00 €	35,70 €	25,50 €	33,00 €		
TARIF après les vacances de printemps	24,00 €			14,00 €	9,80 €	7,00 €	10,00 €		
FRAIS DE DOSSIER (après 20/07)	24,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	24,00 €		

Augmentation du tarif
Seule la tranche 1 reste inchangée

Participation de la commune
En augmentation pour ne pas
impacter les familles

Pas d'augmentation pour les
familles car pris en charge par la
commune.

Pour 2024/2025 :



TRANSPORT SCOLAIRE RENTREE 2024/2025

MODULATION DE LA TARIFICATION REGIONALE POUR LES ELEVES DE PRIMAIRES

NOM DE L'A02 :

DEMI-PENSIONNAIRES PRIMAIRES

TARIFS REGION 2024				MODULATION DU PARTENAIRE A02 EN € TTC			RESTE A CHARGE AUX FAMILLES		
TRANCHE	EN € TTC	FRATRIES -30 % (3ème enfant)	FRATRIES - 50% (4ème enfant et +)	PARTICIPATION A02	FRATRIES -30 % (3ème enfant)	FRATRIES - 50% (4ème enfant et +)	TARIFS FAMILLES	FRATRIES -30 % (3ème enfant)	FRATRIES - 50% (4ème enfant et +)
1	30,00 €	21,00 €	15,00 €	20,00 €	14,00 €	10,00 €	10,00 €	7,00 €	5,00 €
2	54,00 €	37,80 €	27,00 €	29,00 €	20,30 €	14,50 €	25,00 €	17,50 €	12,50 €
3	87,00 €	60,90 €	43,50 €	54,00 €	37,80 €	27,00 €	33,00 €	23,10 €	16,50 €
4	123,00 €	86,10 €	61,50 €	90,00 €	63,00 €	45,00 €	33,00 €	23,10 €	16,50 €
5	162,00 €	113,40 €	81,00 €	129,00 €	90,30 €	64,50 €	33,00 €	23,10 €	16,50 €
NAD	210,00 €	147,00 €	105,00 €	177,00 €	123,90 €	88,50 €	33,00 €	23,10 €	16,50 €
NAVETTE RPI	30,00 €	21,00 €	15,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	30,00 €	21,00 €	15,00 €
FAMILLE D'ACCUEIL (T3)	87,00 €			54,00 €	37,80 €	27,00 €	33,00 €		
TARIF après les vacances de printemps	24,00 €			14,00 €	9,80 €	7,00 €	10,00 €		
FRAIS DE DOSSIER (après 20/07)	24,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	24,00 €		

Augmentation du tarif
Seule la tranche 1 reste inchangée

Participation de la commune
En augmentation pour ne pas
impacter les familles

Pas d'augmentation pour les
familles car pris en charge par la
commune.



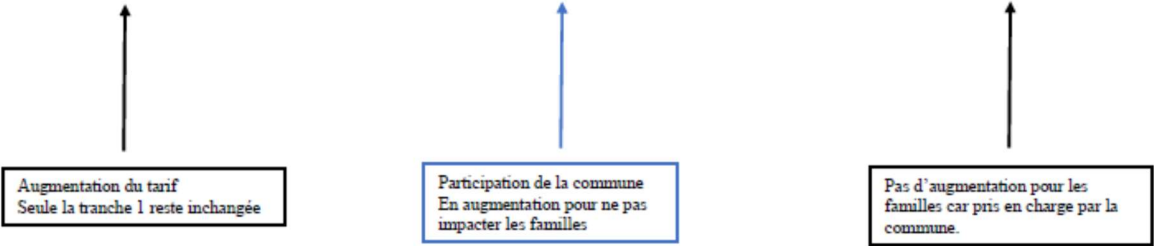
TRANSPORT SCOLAIRE RENTREE 2025/2026

MODULATION DE LA TARIFICATION REGIONALE POUR LES ELEVES DE PRIMAIRES

NOM DE L'A02 : Commune St Privat en Périgord

DEMI-PENSIONNAIRES PRIMAIRES

TARIFS REGION 2025				MODULATION DU PARTENAIRE A02 EN € TTC			RESTE A CHARGE AUX FAMILLES		
TRANCHE	EN € TTC	FRATRIES -30 % (3ème enfant)	FRATRIES - 50% (4ème enfant et +)	PARTICIPATION A02	FRATRIES -30 % (3ème enfant)	FRATRIES - 50% (4ème enfant et +)	TARIFS FAMILLES	FRATRIES -30 % (3ème enfant)	FRATRIES - 50% (4ème enfant et +)
1	30,00 €	21,00 €	15,00 €	20,00 €	14,00 €	10,00 €	10,00 €	7,00 €	5,00 €
2	57,00 €	39,90 €	28,50 €	32,00 €	22,40 €	16,00 €	25,00 €	17,50 €	12,50 €
3	90,00 €	63,00 €	45,00 €	57,00 €	39,90 €	28,50 €	33,00 €	23,10 €	16,50 €
4	127,50 €	89,25 €	63,75 €	94,50 €	66,15 €	47,25 €	33,00 €	23,10 €	16,50 €
5	168,00 €	117,60 €	84,00 €	135,00 €	94,50 €	67,50 €	33,00 €	23,10 €	16,50 €
NAD	219,00 €	153,30 €	109,50 €	186,00 €	130,20 €	93,00 €	33,00 €	23,10 €	16,50 €
NAVETTE RPI	30,00 €	21,00 €	15,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	30,00 €	21,00 €	15,00 €
FAMILLE D'ACCUEIL (T3)	90,00 €			57,00 €	39,90 €	28,50 €	33,00 €		
TARIF après les vacances de printemps	24,00 €			14,00 €	9,80 €	7,00 €	10,00 €		
FRAIS DE DOSSIER (après 20/07)	24,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	24,00 €		



16/ Bail de la nouvelle boulangerie

Les travaux de la nouvelle boulangerie communale à Saint Antoine-Cumond sont achevés, celle-ci ouvrira ses portes la semaine du 03/04/2023 (semaine 14), Après étude, le loyer est estimé à 615,00 € HT, soit un loyer de 738,00 € TTC mensuel.

Dans cette étude, ont été pris en compte, tous les travaux de la boulangerie, les subventions obtenues pour sa réalisation ainsi que l'emprunt réalisé à cet effet.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de se positionner au sujet du bail établi pour la location en faveur de Monsieur ALEXANDRE, boulanger de la commune avec lequel le projet avait été mis en place.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité (16 voix pour) de contractualiser le bail de location avec Monsieur Franck ALEXANDRE, actuel boulanger et de fixer le loyer de la Boulangerie communale à 615,00 € HT soit un montant de 750,00 € TTC.

QUESTIONS DIVERSES

- Point musée

Messieurs Alain LUCOT et Dominique RABOISSON souhaitent intervenir et faire un point sur les travaux concernant le musée et sur la mise en valeur de celui-ci au travers de ses atouts. Ils tiennent avant tout à remercier la qualité du travail effectué par les agents des services techniques dans la réfection du Musée (travaux de peinture et de remise en état) ainsi qu'aux différentes personnes qui ont apporté leur concours.

Aujourd'hui, ils souhaitent mettre en valeurs un Cluzeau qui existait dans l'enceinte du musée, après étude, ils exposent leurs travaux et ce qu'ils envisagent pour celui-ci (installation d'une plaque de verre transparente avec éclairage de celui-ci). Le but étant si possible de pouvoir effectuer les travaux avant cet été pour l'ouverture aux visites.

- Point formation des élus « cimetière »

Monsieur Dominique RABOISSON fait un bref retour sur la formation intéressante qu'il a eu sur les cimetières et leur gestion, il précise que celle-ci lui a apporté beaucoup d'informations, notamment sur la partie reprise de concession. Il conseille à l'ensemble des élus qui le souhaitent de s'inscrire à ce type de formation.

- Point Église de Festalemps

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le dossier église Saint Martin de Festalemps. Elle explique que celui-ci est en cours et que la consultation des lots est mise en ligne sur la plateforme des marchés publics. Elle explique également les difficultés rencontrées dans le cadre de l'élaboration de ce dossier (notamment au niveau des aides demandées auprès des différentes instances : DRAC – département – État – etc.).

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20H30.

DIFFUSION		
Pascale ROUSSIE-NADAL	Dominique RABOISSON	Rémi CHAUSSADE
Christine VAYSSE	Denise RAGOT	Alain LUCOT
Pierre de CUMOND	Joëlle STRUFFERT	Hélène PRADIER
Éric MONROUX	Cyril CONDEMINÉ	Jean-Louis VESSIERE
Fabienne PICHOT	Christine CHARRIER	
Didier JACQUIN	Joëlle REYREL	
Marie-Christine MALBEC ANDRIEUX	Maxime CLAIRAUD	